

V.O.L

☐ Certificat médical

□ Attestation santé

PRIX ADHESION €

□Etudiant/scolaire

□Chômeur

□Famille

□Encadrement

VERTICAL OUEST LOISIRS

Fiche d'inscription 2017/2018

à remplir en lettres capitales, svp



☐ ENREGISTREMENT FFME

le:

Par:

€

N° licence :

RENOUVELLEMENT	NOUVELLE ADHESION ANCIEN CLUB OU LICENCE FFME :	
NOM:	PRENOM:	SEXE : H 🗆 F 🗅
DATE DE NAISSANCE :	PROFESSION :	
ADRESSE :		
CODE POSTAL :	VILLE :	
TELEPHONE DOMICILE:	TELEPHONE PORTABLE :	
E-MAIL :		
	une adresse e-mail est nécessaire pour la réception de votre numéro de licence. nations sur les activités du club et de la FFME. Merci de bien remplir ces 2 champ	•
TARIF DE BASE	Tarif normal	□ 105€
	Tarif réduit étudiant/scolaire/chômeur/famille 2ème personne	□ 95€
	Tarif réduit famille 3 ^{ème} personne	□ 85€
	Tarif réduit handisport	□ 50€
CRENEAUX LIBRES	Je certifie être autonome en salle	
Adultes autonomes uniquement	Je certifie être autonome en falaise une longueur	
Cf. règlement intérieur	Je certifie être autonome en falaise grande voie	
	Nombre d'années de pratique	
	Passeports escalade FFME, brevets fédéraux, diplômes	
CRENEAUX ENCADRES	Enfants 7-11 ans (samedi 10h-11h30, 3 fois par mois)	□ +30€
	Jeunes 12-18 ans (mercredi 17h-19h)	□ +30€
	Jeunes 12-18 ans (samedi 11h30-13h)	□ +30€
	Adultes débutants (mardi 18h-20h)	☐ +20€ Groupe :
	Adultes perfectionnement (vendredi 18h-20h)	□ +50€
	Handisport (samedi 10h-11h30, 1 fois par mois)	☐ sans supplément
ASSURANCE FFME	J'ai rempli l'accusé d'information de l'assurance FFME au dos	
Voir au dos et sur le fascicule FF	ME Garantie Base incluse, +3€ pour Base+ ou +10€ pour Base++	□ +
	Total des autres options et garanties optionnelles choisies	□ +
d'adhésion au contrat d'assur précédent date de plus de 3, c	mplète qu'après avoir pris connaissance du fascicule FFME, s ance FFME (voir au dos), remis un certificat médical si c'est votre ou le questionnaire de santé complété et réglé votre cotisation. Vo rieur du club qui est fourni à l'inscription. SIGNATURE:	première inscription ou si le
(A remp	<u>ATTESTATION DE SANTE</u> lir si réinscription à VOL et certificat médical de moins de 3 ans déj	à fourni)
	oir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.	ղuestionnaire de santé QS-
de	en ma qualité de représent qu'il/elle a renseigné le questionnaire de ar la négative à l'ensemble des rubriques.	
RÉSERVÉ Reçu par	: Autonomie validée par	

REGLEMENT:

☐ Chèque : 1er

☐ Chèque sport :

€

€, 2^{ème}

€ □ Coupons sport :

☐ Espèces :

☐ Autre :

VERTICAL OUEST LOISIRS

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) :
Né(e) le :
Adresse :
Nationalité : Ville : Ville :
Téléphone : Courriel : N° de licence 2017-2018 : Club : Club : VERTICAL OUEST LOISIRS déclare :
 avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information Saison 2018, et en conséquence : accepter la garantie responsabilité civile obligatoire (3 €) souscrire une des garanties de personnes (atteinte corporelle, secours, assistance, rapatriement) : Base (8 €) Base + (11 €) Base ++ (18 €)
et dans ce cas uniquement : — souscrire des garanties optionnelles complémentaires :
☐ Option ski de piste (5 €) ☐ Option VTT (30 €) ☐ Option slackline et highline (5 €) ☐ Option trail (10 €)
 souscrire une des garanties optionnelles Indemnités Journalières : □ IJ1 (18 €) □ IJ2 (30 €) □ IJ3 (35 €)
avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information Saison 2018, et en conséquence refuser les garanties de personnes « atteinte corporelle, frais de recherches et de secours, assistance rapatriement » et n'accepter que la garantie responsabilité civile obligatoire (3 €).
Fait à: le
Signature du licencié (pour les mineurs, son représentant légal)
RÈGLEMENT CONCERNANT LES MINEURS – saison 2017/2018 Conditions:
Pour les créneaux jeunes : avoir 12 ans révolus ou 11 ans si issu du CIS escalade de Rennes. Pour le créneau enfants : avoir 7 ans révolus.
Présenter un certificat médical datant de moins de 3 mois lors si nouvelle inscription ou l'attestation de santé si renouvellement d'inscription.
 Remplir l'autorisation parentale ci-dessous. Pour les mineurs, la pratique de l'escalade en club est limitée aux seules activités encadrées par un encadrant désigné par le club (mur sorties extérieures). L'association ne peut être considérée comme responsable lors d'une pratique de l'escalade en dehors des activités qu'el organise. Les mineurs de moins de 16 ans sont acceptés sur les créneaux libres s'ils sont autonomes et accompagnés d'un adulte responsab
 Remplir l'autorisation parentale ci-dessous. Pour les mineurs, la pratique de l'escalade en club est limitée aux seules activités encadrées par un encadrant désigné par le club (mur sorties extérieures). L'association ne peut être considérée comme responsable lors d'une pratique de l'escalade en dehors des activités qu'el organise. Les mineurs de moins de 16 ans sont acceptés sur les créneaux libres s'ils sont autonomes et accompagnés d'un adulte responsab
Remplir l'autorisation parentale ci-dessous. Pour les mineurs, la pratique de l'escalade en club est limitée aux seules activités encadrées par un encadrant désigné par le club (mur sorties extérieures). L'association ne peut être considérée comme responsable lors d'une pratique de l'escalade en dehors des activités qu'el organise. Les mineurs de moins de 16 ans sont acceptés sur les créneaux libres s'ils sont autonomes et accompagnés d'un adulte responsab clairement identifié. AUTORISATION PARENTALE
Remplir l'autorisation parentale ci-dessous. Pour les mineurs, la pratique de l'escalade en club est limitée aux seules activités encadrées par un encadrant désigné par le club (mur sorties extérieures). L'association ne peut être considérée comme responsable lors d'une pratique de l'escalade en dehors des activités qu'el organise. Les mineurs de moins de 16 ans sont acceptés sur les créneaux libres s'ils sont autonomes et accompagnés d'un adulte responsabclairement identifié.
• Remplir l'autorisation parentale ci-dessous. Pour les mineurs, la pratique de l'escalade en club est limitée aux seules activités encadrées par un encadrant désigné par le club (mur sorties extérieures). L'association ne peut être considérée comme responsable lors d'une pratique de l'escalade en dehors des activités qu'el organise. Les mineurs de moins de 16 ans sont acceptés sur les créneaux libres s'ils sont autonomes et accompagnés d'un adulte responsab clairement identifié. AUTORISATION PARENTALE De soussigné (e), Madame ou Monsieur:
Pour les mineurs, la pratique de l'escalade en club est limitée aux seules activités encadrées par un encadrant désigné par le club (mur sorties extérieures). L'association ne peut être considérée comme responsable lors d'une pratique de l'escalade en dehors des activités qu'el organise. Les mineurs de moins de 16 ans sont acceptés sur les créneaux libres s'ils sont autonomes et accompagnés d'un adulte responsab clairement identifié. AUTORISATION PARENTALE Je soussigné (e), Madame ou Monsieur: Demeurant: Agissant en qualité de : □ Père □ Mère □ Tuteur de (Nom, Prénom de l'enfant) 1 - l'autorise
Pour les mineurs, la pratique de l'escalade en club est limitée aux seules activités encadrées par un encadrant désigné par le club (mur sorties extérieures). L'association ne peut être considérée comme responsable lors d'une pratique de l'escalade en dehors des activités qu'el organise. Les mineurs de moins de 16 ans sont acceptés sur les créneaux libres s'ils sont autonomes et accompagnés d'un adulte responsab clairement identifié. AUTORISATION PARENTALE De soussigné (e), Madame ou Monsieur: Demeurant: Agissant en qualité de : □ Père □ Mère □ Tuteur de (Nom, Prénom de l'enfant) 1 – l'autorise - A pratiquer les activités prévues à l'association Vertical Ouest Loisirs.
Pour les mineurs, la pratique de l'escalade en club est limitée aux seules activités encadrées par un encadrant désigné par le club (mur sorties extérieures). L'association ne peut être considérée comme responsable lors d'une pratique de l'escalade en dehors des activités qu'el organise. Les mineurs de moins de 16 ans sont acceptés sur les créneaux libres s'ils sont autonomes et accompagnés d'un adulte responsab clairement identifié. AUTORISATION PARENTALE Je soussigné (e), Madame ou Monsieur :
Remplir l'autorisation parentale ci-dessous. Pour les mineurs, la pratique de l'escalade en club est limitée aux seules activités encadrées par un encadrant désigné par le club (mur sorties extérieures). L'association ne peut être considérée comme responsable lors d'une pratique de l'escalade en dehors des activités qu'el organise. Les mineurs de moins de 16 ans sont acceptés sur les créneaux libres s'ils sont autonomes et accompagnés d'un adulte responsab clairement identifié. AUTORISATION PARENTALE Je soussigné (e), Madame ou Monsieur: Demeurant: Agissant en qualité de : Père Mère Tuteur de (Nom, Prénom de l'enfant) 1 - l'autorise - A pratiquer les activités prévues à l'association Vertical Ouest Loisirs. - A partir seul(e), 10 minutes après la fin du cours ou la sortie collective, celui-ci (celle-ci) ne se trouvant plus alors sous la responsabilité de l'association. 2 - autorise le responsable de l'activité, en cas d'urgence, à prendre toute initiative pour un transfert à l'hôpital ou en clinique et autorise le médec consulté, à toute intervention médicale, chirurgicale y compris l'anesthésie générale. Observations (signaler toute allergie et précautions à prendre):
Je soussigné (e), Madame ou Monsieur :
Remplir l'autorisation parentale ci-dessous. Pour les mineurs, la pratique de l'escalade en club est limitée aux seules activités encadrées par un encadrant désigné par le club (mur sorties extérieures). L'association ne peut être considérée comme responsable lors d'une pratique de l'escalade en dehors des activités qu'el organise. Les mineurs de moins de 16 ans sont acceptés sur les créneaux libres s'ils sont autonomes et accompagnés d'un adulte responsab clairement identifié. AUTORISATION PARENTALE Je soussigné (e), Madame ou Monsieur: Demeurant: Agissant en qualité de : Père Mère Tuteur de (Nom, Prénom de l'enfant) 1 - l'autorise - A pratiquer les activités prévues à l'association Vertical Quest Loisirs. - A partir seul(e), 10 minutes après la fin du cours ou la sortie collective, celui-ci (celle-ci) ne se trouvant plus alors sous la responsabilité de l'association. 2 - autorise le responsable de l'activité, en cas d'urgence, à prendre toute initiative pour un transfert à l'hôpital ou en clinique et autorise le médec consulté, à toute intervention médicale, chirurgicale y compris l'anesthésie générale. Observations (signaler toute allergie et précautions à prendre): 3 - autorise le transport de mon enfant dans le cadre de l'organisation générale de l'activité. 4 - autorise l'association Vertical Quest Loisirs à utiliser l'image de mon enfant sur support photographique ou informatique pour l'usage exclusif c